

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1853**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Parking Bottet - Marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre du mandat avec l'OPH du Rhône -
Autorisation de signer l'avenant de transfert à la société Eranthis

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1853**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Parking Bottet - Marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre du mandat avec l'OPH du Rhône - Autorisation de signer l'avenant de transfert à la société Eranthis**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par acte sous seing privé du 27 mai 2009, monsieur Frédéric Dellinger a institué une société unipersonnelle à responsabilité limitée de paysagiste, dénommée la société Eranthis. Il fait apport de son entreprise individuelle Frédéric Dellinger, à la société Eranthis. Cette dernière a donc été immatriculée le 29 mai 2009 au registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal de commerce de Lyon.

La société Eranthis dont le siège social se situe 10, rue Terraille à Lyon 1er, est inscrite sous le numéro RCS 512 764 069 - code NAF : 8130Z.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Eranthis à se substituer ainsi à monsieur Frédéric Dellinger dans le marché dont il est cotraitant à compter de la date de notification de l'avenant.

Ce marché a été passé, avec l'OPH du Rhône, mandataire pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon, pour l'aménagement du parking du Bottet à Rillieux la Pape.

Cet avenant ne change en rien les clauses du marché susvisé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du mandat avec l'OPH du Rhône, pour l'aménagement du parking du Bottet à Rillieux la Pape, de Frédéric Dellinger au profit de la société Eranthis.

2° - Autorise monsieur le Directeur de l'OPH du Rhône à signer cet avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.